



Réunion publique

T1 Bobigny – Val de Fontenay

COMPTE RENDU

Noisy-le-Sec
Salle Joséphine Baker
13 avril 2023

- > Durée de la réunion :
- > Nombre de participants : 70 participants
- > Début : 19h15
- > Fin : 21h30

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture de la réunion

- Mot d'introduction et présentation de la tribune par Nais Cipra, animateur/régulateur de la réunion
- Mot d'introduction de Olivier Sarrabeyrouse, maire de Noisy-le-Sec
- Mot d'introduction de Corentin Duprey, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge des Mobilités durables et de l'Aménagement du territoire

2. Présentation du projet

- Intervention d'Amélie Bourlieux, cheffe de projet projet T1 Bobigny-Val de Fontenay au Département de la Seine-Saint-Denis
- Intervention de Florence Bazin-Bodeau, cheffe de projet T1 Bobigny - Val de Fontenay à la RATP
- Intervention de Cécile Raucher, chargée d'opération « réseau Canopée » au Département de la Seine-Saint-Denis.

3. Temps d'échanges

4. Conclusion

t1bobigny-valdefontenay.fr



1. OUVERTURE DE LA REUNION

- **Présentation de la tribune**

L'animateur/modérateur de la réunion, Nais Cipra, présente les personnes présentes en tribune :

- **Olivier Sarrabeyrouse, maire de Noisy-le-Sec**
- **Corentin Duprey, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge des mobilités durables et de l'aménagement du territoire**
- **Jean-Luc le Croller, adjoint au maire délégué aux bâtiments publics, à la voirie et aux déchets**
- **Florent Lacaille-Albiges, adjoint au maire délégué à l'écologie urbaine, à la mobilité et à l'agenda**
- **Philippe Bouaziz, Adjoint de quartier délégué à l'amélioration du cadre de vie au quotidien, à la propreté urbaine et aux quartiers Petit Noisy et Centre-Ville**
- **Samia Sehouane, déléguée à l'habitat, à l'urbanisme et à l'aménagement de la ville de Noisy-le-Sec**
- **Amélie Bourlieux, cheffe de projet T1 Bobigny-Val de Fontenay au Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**
- **Florence Bazin-Bodeau, cheffe de projet T1 Bobigny - Val de Fontenay à la RATP**
- **Cécile Raucher, chargée d'opération « réseau Canopée » au Département de la Seine-Saint-Denis**

- **Mot d'introduction**

Olivier Sarrabeyrouse, maire de Noisy-le-Sec

Olivier Sarrabeyrouse remercie les participants pour leur présence, les élus, les équipes du projet ainsi que Corentin Duprey, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge des Mobilités durables et de l'Aménagement du territoire. Il tient à rappeler que ses équipes ainsi que celles du Département travaillent de concert sur ce projet.

Olivier Sarrabeyrouse se dit conscient que la ville traverse une période mouvementée avec les travaux et que la population vit une période compliquée. Mais cette période est indispensable



pour améliorer la vie quotidienne des habitants de Noisy-le-Sec avec l'arrivée du tramway et la piétonisation de la rue Jean Jaurès.

Grâce à l'étroite coopération entre la ville de Noisy-le-Sec et le Département, Olivier Sarrabeyrouse indique que les équipes ont réussi à sauvegarder le marché de la place des découvertes en adaptant les futurs aménagements du T1 pour permettre de maintenir la fermeture de la rue Damoiselet les jours de marché.

Monsieur le maire signale que grâce aux alertes des citoyens, l'opération T1 a pu faire l'objet, dans la mesure du possible, d'optimisations pour pallier notamment la minéralité du projet de la rue Jean Jaurès. De plus, le Département développe en concertation avec la Ville des études pour accroître la végétalisation de la ville autour du tracé T1. L'équipe municipale travaille également au futur schéma de circulation qui permettra d'avoir un centre-ville apaisé en matière de circulation et plus respirable. En outre, la ville a travaillé parallèlement à une étude de stationnement. Celle-ci a été entamée au mois de décembre 2022 et sera achevée en juin 2023. Des premiers éléments de diagnostic sont apparus, renforçant l'idée de réglementer le stationnement à Noisy-le-Sec. Cette étude de stationnement sera également travaillée à travers les conseils de quartier.

Enfin, le maire annonce que la municipalité aménage face à la mairie une maison du projet avec le Département. Ce lieu permettra notamment que les riverains puissent aller rencontrer les agents de proximité T1 lors de permanences. Ce local sera bientôt ouvert.

Corentin Duprey, vice-président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge des Mobilités durables et de l'Aménagement du territoire

Corentin Duprey remercie la salle, le maire, l'ensemble des élus présents ainsi que les équipes. Il rappelle que le Département de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Noisy-le-Sec travaillent en très bonne harmonie. Il explique être conscient des difficultés que les travaux peuvent poser actuellement. Mais que ceux-ci sont indispensables pour avoir un tramway qui dessert la ville, avec de nombreuses correspondances dont les futures lignes 11 et 15.

Corentin Duprey s'attarde sur le sujet de la végétalisation en rappelant que c'est un point partagé par la ville et par le Département. Il rappelle que le bilan arbres du prolongement du T1 est largement positif sur l'ensemble du tracé avec une disparité entre les villes : ce bilan est très positif à Montreuil, plutôt positif à Romainville mais qu'il ne l'est malheureusement pas à Noisy-le-Sec dû à 3 raisons principales :

- La première est la forme urbaine de la rue Jean-Jaurès. Cette rue est beaucoup plus restreinte en largeur de façade à façade.
- Deuxièmement, le tramway est un mode de transport avec des lignes aériennes de contact. On ne peut donc pas planter d'arbres dans un périmètre de trois mètres autour de cette ligne aérienne, pour des raisons de sécurité.
- Et troisièmement, il y a un sujet d'accès pour les véhicules de secours pour 'défendre' les immeubles supérieurs à 4 étages de la rue Jean Jaurès.



Monsieur Corentin Duprey souligne que les équipes ont trouvé un certain nombre de solutions d'amélioration de la rue Jean Jaurès et notamment la mise en sens unique entre les rues de la République et de l'Union qui permettra de planter sept arbres, mais aussi par la suppression de places de stationnement pour planter des nouveaux arbres entre la rue Adrien Damoiselet et la rue de Brément. Il indique au public qu'un travail a également été fait pour requalifier le boulevard Michelet, avec la plantation de 75 nouveaux arbres.

En outre, il annonce qu'un courrier va être adressé à Monsieur Castex pour lui demander de bien vouloir étudier la mise à disposition d'une parcelle, propriété de la RATP, au niveau de la rue Gallieni afin de la réunir à une autre parcelle départementale. Cette fusion permettrait l'implantation d'une forêt urbaine. Une autre demande a aussi été soumise à M. Castex pour lui demander de travailler sur la végétalisation des abris des stations de tramway à Noisy-le-Sec à défaut de pouvoir végétaliser la plateforme rue Jean Jaurès à cause du partage de l'usage avec la circulation automobile.

Le vice-président indique que la phase des travaux concessionnaires touche progressivement à sa fin. Mais le projet va rentrer dans une phase de travaux plus intenses avec des restrictions de circulation sur des périmètres progressifs de la rue Jean-Jaurès de juillet 2023 à l'année 2025.

Par ailleurs, il rappelle que le département accompagne la ville concernant la maison du projet pour amplifier les efforts de communication à destination des riverains qui sont encore perfectibles. L'objectif est que les agents de proximité puissent avoir un endroit pour discuter avec les riverains et partager l'information.

Enfin, Monsieur Corentin Duprey conclut son message d'introduction par une « note positive » en rappelant que dans quelque temps, les habitants auront un moyen de « transport formidable » qui améliorera la vie de tous. Les stations actuelles du T1 à Noisy-le-Sec seront également réaménagées et bénéficieront d'un nouveau matériel roulant avec des rames modernes et confortables.

2. PRESENTATION DU PROJET

- **Intervention d'Amélie Bourlieux, cheffe de projet T1 Bobigny-Val de Fontenay au Département de la Seine-Saint-Denis**
- **Intervention de Cécile Raucher, chargée d'opération « réseau Canopée » au Département de la Seine-Saint-Denis**
- **Intervention de Florence Bazin-Bodeau, cheffe de projet T1 Bobigny-Val de Fontenay à la RATP**
- **Intervention de Monsieur Paolo Lopes, Responsable Territorial 93 et 95 - RATP**
- **Intervention de Cécile Humbert, responsable d'opération projet T1 Bobigny-Val de Fontenay au Département de la Seine-Saint-Denis**



- Présentation du projet T1
- Les évolutions du programme
- Le patrimoine arboré et les opportunités du plan canopée à Noisy-le-Sec avec le réaménagement du Boulevard Michelet
- Avancement global et planning
- Phasage des travaux T1
- Itinéraire bus
- Information et communication avec présentation de Amoro, agent de proximité

Retrouvez plus de détails dans le diaporama projeté lors de la réunion, en ligne sur le site du projet T1 (<http://www.t1bobigny-valdefontenay.fr/reunions-publiques/>)

3. TEMPS D'ÉCHANGES

Un intervenant demande quelles sont les conditions d'octrois de l'aide de la CRA en cas de préjudice et qu'en est-il des commerces situés sur les rues perpendiculaires à la rue Jean Jaurès. Existe-t-il une indemnisation similaire ?

Amélie Bourlieux explique que le préjudice doit être caractérisé, c'est-à-dire qu'il y est une baisse du chiffre d'affaires directement liée aux travaux. Cette baisse doit être supérieure à 10%. Cela vaut également pour les rues perpendiculaires dès lors qu'il y a un lien entre le préjudice et les travaux. Une autre condition est demandée ; que les commerçants se soient installés avant la DUP (Déclaration d'Utilité Public) de 2014 ou qu'ils n'aient pas eu connaissances des conditions de travaux quand ils ont acheté leur commerce.

Une intervenante souhaite savoir ce qu'il en est de la plantation d'arbres rue Anatole France. Elle explique qu'il y avait un talus avec des essences variées et qu'il n'y a plus rien à présent.

Amélie Bourlieux indique que toute la rue Anatole France sera replantée. Il y aura un alignement d'arbres des deux côtés de la rue et les talus seront aussi plantés. La plateforme sera également végétalisée sauf au niveau des traversées piétonnes. Le haut du parvis d'Emile Zola sera également végétalisé.

Une intervenante se demande comment aboutira la rue Emile Zola : sera-t-elle sans issue ou à sens unique ?



Amélie Bourlieux indique que la rue Emile Zola sera à double sens jusqu'au parvis, au niveau du numéro 110 puis, elle passera en sens unique en débouchant sur la rue Anatole France.

Cécile Humbert informe que la rue Emile Zola est actuellement fermée à la circulation. Cette fermeture sera conservée jusqu'à la fin des travaux des murs de soutènement liés à la démolition. La rue Emile Zola restera donc piétonne pour accéder à la place Carnot jusqu'à début 2025.

Une intervenante habitant rue Jean-Jaurès souhaite savoir à quel moment elle ne pourra plus sortir sa voiture de son garage pendant les travaux de la rue Jean Jaurès avec interruption de la circulation. Aussi, elle alerte sur le fait que le *parking des découvertes* ne lui semble pas suffisamment sécurisé pour sa voiture. Est-ce que les encombrants et les pompiers pourront tout de même circuler rue Jean Jaurès ? Enfin, la rue devenant piétonne à la mise en service du tramway, cette habitante se demande comment les contrôles seront effectués entre les riverains et les voitures extérieures ?

Olivier Sarrabeyrouse, maire de Noisy-le-Sec informe les participants que le *parking des découvertes* a été réhabilité et réaménagé. Il y a trois espaces de parking :

- Le P3 dédié aux locataires de Noisy-le-Sec habitat,
- Le P2 dédié aux places pour les travaux du T1 ou à des abonnements,
- Et le P1 dédié aux stationnements sporadiques.

Les habitants de la rue Jean Jaurès se verront attribuer des places dans le P2.

De plus, Olivier Sarrabeyrouse souligne que le parking P2 est surveillé et gardienné. Celui-ci avait fait l'objet de certaines dégradations il y a quelques années mais à présent ce parking est sécurisé.

Amélie Bourlieux indique qu'à partir de juillet 2023 les habitants pourront stationner leur véhicule au *parking des découvertes* avec une location d'une durée de deux ans. Enfin, il n'y aura pas de dispositif de filtrage des véhicules lorsque la rue Jean Jaurès deviendra piétonne à la mise en service du tramway. Cependant, la configuration de la rue piétonnisée sera peu incitative pour des véhicules en transit du fait du partage de la voie tramway avec les véhicules et de la présence piétonne. Des panneaux indicateurs au niveau de la rue de Paris seront mis en place afin que les automobilistes empruntent préférentiellement la rue du Parc pour traverser la ville.

Concernant la circulation des pompiers en phase chantier, tous les plans travaux sont validés par la brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Ces derniers pourront toujours circuler via les pistes de chantier. Enfin la question des encombrants est en cours d'étude.

Une intervenante s'interroge sur biodiversité, du choix des végétaux et pour quelle population animale ?

Cécile Raucher explique que l'idée est de favoriser la biodiversité en développant toutes les strates (arbres, oiseaux, insectes) notamment en pied d'arbre.



Une intervenante demande s'il y aura des changements au niveau de « Petit-Noisy » avec notamment la création de pistes cyclables et s'il y a la possibilité de mettre de la végétation entre la rue de Paris et le pont. De plus, cette intervenante déplore l'état de la gare de Noisy-le-Sec.

Amélie Bourlieux indique que le projet T1 prévoit effectivement d'implanter des pistes cyclables sur la rue Galliéni en supprimant les terre plains arborés actuels. A noter toutefois que cette configuration sera plus sécuritaire car les plantes masquent la vue du conducteur du tramway. Par ailleurs, de nouvelles plantations d'arbres seront effectuées sur les trottoirs.

Florence Bazin Baudeau indique que les travaux de la gare de Noisy-le-Sec ne relèvent pas des travaux du tramway T1 et informe qu'un projet est en cours, appelé « Pole Gare », sous maîtrise d'ouvrage IDFM (Ile de France Mobilité).

Un intervenant souhaite en connaitre davantage sur le planning des travaux provisoires d'allongement des stations de l'actuel T1. Quelle sera la date de livraison du nouveau matériel roulants ? Et pourquoi ne pas faire construire directement les stations définitives ?

Florence Bazin-Bodeau annonce que la mise en service commerciale du nouveau matériel roulant du tramway T1 est prévu pour mi-2024. Ainsi, le renouvellement du matériel roulant sera effectif avant la mise en service du prolongement du T1. Il est donc nécessaire d'allonger les quais des stations existantes Delaune et Rostand à Bobigny, pont de Bondy et Petit Noisy à Noisy-le-Sec en anticipation pour accueillir ce matériel. Les stations définitives seront construites lors d'une interruption de ligne pour diverses raisons (dont la création d'une station de régulation à Bobigny Pablo Picasso) entre le dernier trimestre 2024 et le 1^{er} trimestre 2025 puisque les interruptions de ligne ne peuvent pas avoir lieu pendant les JOP 2024.

Afin d'accueillir le matériel roulant dès le milieu de l'année 2024, le réaménagement des stations en provisoire aura lieu aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2024.

Un intervenant demande si un aménagement est prévu à la station provisoire de Noisy-le-Sec, cet été, pour protéger notamment les usagers de la chaleur sur le pont.

Florence Bazin-Bodeau précise qu'initialement des abris étaient prévus mais que les équipes de la RATP ont dû les supprimer. En effet, la maîtrise d'ouvrage s'est rendue compte que le pont sur lequel est implanté cette station provisoire ne peut supporter une charge trop importante. La RATP a donc choisi de réduire la charge. F Bazin Bodeau indique également que les usagers se trouvant sur le quai de départ peuvent s'abriter dans le tramway à quai.

Par ailleurs, pour éviter des glissements lors de journées de pluie, des résines seront posées sur le quai de station pour réduire le coefficient de glissance. Cette solution sera mise en œuvre prochainement.

Un intervenant souhaite connaitre la date de la livraison finale du tramway T1.

Amélie Bourlieux informe que la livraison du tramway est prévue pour 2026 avec l'aboutissement des travaux prévue fin 2025. En revanche, pendant environ 1 an, le



tramway circulera à vide (sans voyageur) pour des raisons de sécurité car auront lieu les essais du matériel puis la formation des conducteurs et la marche à blanc.

Corentin Duprey rappelle que cette période d'essais et de formation est indispensable pour la sécurité de tous, d'autant que les essais font partis de procédures normées. Les élus font leur maximum pour raccourcir autant que possible la période de marche à blanc mais l'exploitant, c'est-à-dire la RATP a ses règles à suivre.

Un intervenant souhaite savoir pourquoi l'immeuble du 126 rue Emile Zola qui bloque la fin des travaux n'a pas été démoli en même temps que les autres habitations de la rue Anatole France.

Amélie Bourlieux indique que cet immeuble comprenait de nombreuses familles à reloger. Le relogement de ces familles a pris du temps notamment pour trouver le logement convenable à chaque situation. Une famille reste encore à reloger. Cet immeuble sera démoli une fois qu'il n'y aura plus d'occupant.

Une intervenante s'inquiète des places de parking qui seront supprimées dans le boulevard Michelet. Cette suppression entrainera des difficultés pour les riverains qui se déplacent uniquement en voiture. Elle demande également si les riverains ne pourront plus accéder à ce boulevard Michelet pendant les travaux?

Amélie Bourlieux éclaire les chiffres en indiquant que seules 30 places de parking seront supprimées lors du réaménagement du Bd Michelet.

Cécile Raucher explique que les équipes du Département travaillent à l'accessibilité du boulevard Michelet pour les riverains, à certains horaires pendant la phase travaux.

Un intervenant souhaite avoir la confirmation que le tramway T1 circulera jusqu'à Fontenay-sous-Bois.

Amélie Bourlieux confirme que le projet tramway T1 est bien prévu jusqu'à Val de Fontenay.

Un intervenant demande s'il y a eu des référés préventifs aux abords du tracé. Il souligne également qu'il y a très peu d'informations sur le site du T1 et manque de lisibilité du site internet.

Amélie Bourlieux indique qu'il y a eu un référé préventif au niveau des murs de soutènement car d'importants travaux de terrassement ont été entrepris. En revanche sur les autres parties du tracé, il n'y a pas de référé préventif mais des constats d'huissiers extérieurs de toutes les façades. Si les habitants pensent repérer un désordre dans leur domicile, ils peuvent contacter leur assurance, qui se mettra en contact avec l'assurance du Département et des entreprises pour réaliser un constat sur site.

Une intervenante s'interroge sur une éventuelle plantation d'arbres devant la gare de Noisy-le-Sec ?



Après l'intervention **Amélie Bourlieux** confirme que les 7 arbres prévus au projet initial sur le parvis de la gare seront bien plantés par le projet T1

4. CONCLUSION/CLÔTURE

Corentin Duprey remercie les participants pour le climat apaisé de la réunion publique ainsi que les échanges constructifs. Il salue les services du Département et de la RATP pour leur travail. Il ajoute qu'il entend les inquiétudes de chacun.

Il note les attentes sur les questions de signalisation, information et indique que les équipes du Département, de la RATP et de la Ville sont mobilisées pour accentuer cette information.

Il rappelle aussi qu'un mouvement général gagne progressivement la Seine-Saint-Denis de baisse du trafic automobile et que le développement de transports en commun améliorera la circulation au quotidien. Il entend qu'il peut être difficile de trouver le bon point d'équilibre entre les automobilistes, les cyclistes et les piétons. Mais l'objectif est de ne léser personne.

Aussi, la végétation reste un point central du projet. Tout sera mis en œuvre pour améliorer la végétation à Noisy-le-Sec mais sans mettre en péril la robustesse de l'exploitation du tramway. Les meilleurs compromis sont en cours d'étude.

Corentin Duprey comprend également les inquiétudes des habitants au sujet du pôle gare qui est sous maîtrise d'ouvrage d'IDFM (Ile de France Mobilités). Le Maire de Noisy-le-Sec a écrit à Valérie Péresse, présidente d'IDFM à ce sujet.

Enfin, il conclut en indiquant que l'arrivée d'un tel projet induit forcément des travaux d'ampleur et des nuisances. Toutefois, tout est mis en œuvre pour les minimiser et améliorer le niveau d'information.

Olivier Sarabeyrouse avant de conclure revient sur quelques éléments de réponse.

Concernant le pôle Gare, Monsieur le Maire indique qu'il a écrit à Valérie Péresse, présidente d'IDFM et a remis en main propre au ministre des Transports, Clément Beaune, la requête de l'aménagement du pôle gare.

Il revient sur le schéma de circulation à Noisy-le-Sec. Olivier Sarabeyrouse tient à rappeler qu'il n'est pas anti-voiture. Il souhaite uniquement réduire la place de la voiture en milieu urbain, pour l'apaisement du centre-ville, la valorisation des commerces mais aussi pour une question d'urgence climatique.

En conclusion, Monsieur le Maire remercie la pertinence et la légitimité des questions. Il remercie l'ensemble des partenaires, élus présents ainsi que Corentin Duprey.